

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 74 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 18 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 23

De votants : 27  
ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme PRUNET Sophie-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent.

Procurations .:

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand  
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD  
Jean-François  
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin  
CAMARA.  
Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme SCOTTO  
Fabienne

Etaient absents excusés- NEANT

**Délibération portant approbation de la Décision modificative de crédits  
n° 01 au budget primitif 2021 de l'Assainissement.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme LECUREUX Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°01 au budget de l'Assainissement en vue de procéder à des changements d'imputations et des prises en compte d'amortissement de la façon suivante :

<b>Fonctionnement- Dépenses</b>	<b>Fonctionnement - Recettes</b>
<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordres entre sections :</b>	
-Art.6811 : amortissement : + 5798.67 €	
<b>Chapitre 022 : Dépenses imprévues : - 23003.68 €</b>	
<b>Chapitre 011 : Charges générales :</b>	
-Art.618 : Gestion diverse : + 17 205.01 €	
<b>TOTAL : 0</b>	<b>TOTAL : 0</b>
<b>Investissement - Dépenses</b>	<b>Investissement - Recettes</b>
<b>Chapitre 020 : dépenses imprévues : - 40 000 €</b>	<b>Chapitre 10 -Dotations fonds divers :</b>
	-Art.1022 : FCTVA : -287 820.61 €
	-Art.1068 : Excédent reporté : + 287 820.61 €
<b>Chapitre 21 : immobilisations : + 40 000 €</b>	<b>Chapitre 040 : Opérations d'ordres entres sections : + 5798.67 €</b>
-Art.21532 : Réseaux : + 40 000 €	-Art. 28138 : Autres constructions : + 481.20 €
	-Art. 281532 : Réseaux assainissement : + 5317.47 €
<b>TOTAL : 0</b>	<b>TOTAL : 0</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.  
Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative de crédits n°01 au budget primitif 2021 de l'Assainissement.

Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**